



## Invalidité cat1 et heures supp

-----  
Par elogaya

Bonjour,

Je sollicite votre aide aujourd'hui car je suis dans une situation compliqué avec mon employeur

Je suis en invalidité catégorie 1 depuis un an suite à un mi temps thérapeutique, et j'ai également une RQTH.

Le medecin du travail à bien notifié une reprise à mi temps avec des aménagement de poste.

J'ai une profession particulière, je suis personnel navigant commercial et donc je ne fonctionne pas aux 35h habituelle. J'ai un contrat de travail de 64h de vol mensuel ( au delà ce sont des heures complémentaires puis supplémentaires) avec une garantie de 12 journée OFF (repos).

Je suis payé à 50% par mon employeur et 30% par la CRAMIF, il n'y a pas de prévoyance pour ma catégorie socio-professionnelle dans ma boite.

Mais depuis le debut de mon mi temps, mon employeur est bien dans les clous concernant mon nombre de journée OFF cependant, il refuse de proratiser (donc divisé par 2) le taux horaire et je suis optimisée sur mes jours ON et fait plus de 50h par mois sachant que selon mon avenant, il est stipulé mi temps. En toute logique je ne devrais pas dépasser 32h. Il refuse le paiement des heures faites en sus et refuse de les limiter.

Mes représentant syndicaux ne savent pas comment gérer cela.

Sont-ils dans leurs droits ? Ai-je un recours ?

Je suis perdue.

En vous remerciant.